Questionnaire sur l’application   
des droits de l’enfant  
Examen approfondi

**Étape 1 : Planification – Quels sont les objectifs et les éventuelles conséquences ?**

1. Quel est l’objet de l’examen / des propositions ? (Loi, ordonnance, projet, autres...)

2. Quel est le libellé de la nouvelle proposition ?

3. Quels sont les objectifs de cette proposition ?

4. Qui a présenté cette proposition ?

5. Qui est responsable de sa mise en œuvre ?

6. Quels sont les articles de la CIDE touchés par la proposition ?

7. Dans quelle mesure la CIDE a-t-elle été prise en considération lors de l’élaboration de la proposition ?

8. Des enfants, adolescents ou adultes concernés ont-ils été consultés ? De quelle manière ?

9. Quels sont les changements envisageables suite à cette proposition ?

**Étape 2 : Information – Quels sont les renseignements qui font défaut ?**

1. Quelles sont les informations pertinentes déjà disponibles en interne ?

Au sein du département / du service

Auprès d’autres départements

Autres:

2. Quelles sont les informations disponibles en externe ?

Au niveau national

Au niveau international

Statistiques

Sondages

Autres:

3. Des recherches ultérieures sont-elles nécessaires ?

Non

Oui

Si oui, lesquelles ?

**Étape 3 : Consultation / sondage –   
Qu’en pensent les enfants, les adolescents et les adultes concernés ?**

1. Des enfants, adolescents ou adultes concernés ont-ils déjà été consultés / interrogés ?

2. Une consultation / un sondage est-il nécessaire et justifié ?

Oui

Non

Si oui, qui faut-il consulter?

Si non, pourquoi pas?

3. S’agit-il d’interroger certaines catégories de personnes spécifiques ? Si oui, lesquelles ?

4. Comment procéder au sondage ?

5. Quelles sont les questions à poser ?

6. Qui est responsable de la participation des enfants, adolescents et adultes ?

7. Faut-il un partenaire pour procéder au sondage (accès aux enfants/adolescents, méthode) ? > si oui, qui ?

8. Conclusion du sondage parmi les acteurs impliqués (lieu, délai, …)

**Étape 4 : Analyse – Quels sont les effets attendus pour les droits de l’enfant ?**

1. Quels sont les effets positifs et négatifs attendus pour les enfants et adolescents ?

2. Quels sont les effets attendus pour une catégorie spécifique d’enfants et d’adolescents ?

3. Les personnes concernées ont-elles des exigences contradictoires ?

4. Quels sont les effets du projet pour les diverses catégories d’enfants et d’adolescents ou groupes d’intérêts ?

5. Les acteurs impliqués sont-ils unanimes quant aux effets du projet sur la situation des enfants et adolescents ?   
Quels sont les désaccords ?

6. Considérant les droits de l’enfant, ce projet est-il le meilleur moyen pour atteindre l’objectif ?

Oui

Non

Si non, quels seraient les procédés mieux adaptés ?

7. Quels seraient les procédés mieux adaptés ?

8. Des projets alternatifs sont-ils proposés ?

9. Que faire pour éviter d’éventuels effets négatifs ?

**Étape 5 : Recommandations – Quelles sont les conclusions et les recommandations**   
**pour la suite des opérations ?**

1. Quels sont les principaux enseignements tirés de l’analyse ?

2. Quels sont les aspects perfectibles ?

3. Qui doit être informé des contre-projets ?

4. Toutes les parties du projet ont-elles été analysées ?

5. D’ultérieures recherches sont-elles nécessaires ?

6. D’autres sujets doivent-ils être traités ?

**Étape 6 : Publication – Comment informer les personnes concernées ?**

1. La publication des résultats de l’évaluation de l’application des droits de l’enfant est-elle prévue ?

Oui

Non

Si non, pourquoi pas ?

2. Si oui, sous quelle forme ? Nombre de copies, langues, etc.

Brochures informatives

Affiches

Courriers

Site Web

Langues

Braille

Autres:

3. Quelles personnes ou catégories de personnes particulières doivent être informées des résultats de l’évaluation ?

Parlement

Autorités

Tribunaux

ONG

Médias

Toutes les personnes consultées

Autres:

**Étape 7 : Monitorage**

1. Quels sont les effets réels ?

2. Un monitorage est-il nécessaire ?

Oui

Non

Si non, pourquoi pas?

3. Les recommandations (cf. étape 5) ont-elles été respectées ?

Oui

Non

Si non, pourquoi pas?

4. La mise en œuvre des recommandations doit-elle être observée en continu ?

Oui

Non

Si non, pourquoi pas?

5. La mise en œuvre des recommandations est-elle réussie ?

Oui

Non

Si non, pourquoi pas?

6. Le Réseau suisse des droits de l’enfant (ou d’autres institutions) a-t-il émis d’ultérieures recommandations ?

Oui

Non

Si non, pourquoi pas?

7. Qui doit être informé d’ultérieures recommandations ?

Réalisé par

Date